

**Lundi 11 juillet 2022**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le lundi 11 juillet à 20 h 00.**

**Sont présents :** Mesdames les conseillères Marie-Josée Caron et Julie Nadeau et Messieurs les conseillers, Gilles Beaulieu, Gilles Plourde, Bernard Fortin et Matthieu Gagné sous la présidence de Monsieur Richard Caron, maire formant quorum.

**Est aussi présente :** Madame Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

---

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2022-07-151**

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adopter.

**2022-07-152**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022**

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi du Code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adopter tel que rédigé.

**2022-07-153**

#### **PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES**

---

**ATTENDU QUE** la lecture de la liste des dépenses incompressibles, des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2022, totalisant une somme de 112 329,30 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 112 329,30 \$.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

---

Maryse Ouellet, dir. gén. & greffière-trésorière

2022-07-154

**RÉSOLUTION POUR PROCÉDER À L'INSCRIPTION DE LA FIRME BOUCHARD SERVICE-CONSEIL EN TANT QUE MANDATAIRE SUR LE PORTAIL DU PGAMR POUR LE SERVICE EN LIGNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRACIM POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL**

---

**CONSIDÉRANT** la résolution 2022-05-113 dans laquelle la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska acceptait l'offre de service de Bouchard Service-conseil S.E.N.C. pour effectuer le suivi d'une demande d'aide financière au programme PRACIM relatif à la construction du garage municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité peut confier à un mandataire le soin de remplir en son nom le formulaire de présentation d'une demande d'aide financière dans un programme d'infrastructures et être inscrit au PGAMR pour le service en ligne;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Julie Nadeau

Et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise la directrice générale à inscrire la firme Bouchard Service-Conseil en tant que mandataire sur le portail du PGAMR pour le service en ligne dans le cadre du programme PRACIM relatif au projet de construction du garage municipal.

2022-07-155

**ACCEPTATION DE VERSER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE BOUCHARD SERVICE-CONSEIL S.E.N.C. CONCERNANT LA SURVEILLANCE DE CHANTIER LORS DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RÉALISÉS DANS LE RANG STE-BARBE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Bernard Fortin

Et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte de verser les honoraires professionnels de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. concernant la surveillance de chantier lors des travaux d'infrastructures routières réalisés dans le rang Ste-Barbe au montant de 4 173,60 \$ (incluant les taxes).

2022-07-156

**RÉSOLUTION POUR DEMANDER À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA L'AUTORISATION DE CIRCULER LORS DE LA PÉRIODE HIVERNALE SUR LE RANG DU NORD VERS LA ROUTE ALBERT LÉVESQUE POUR REJOINDRE LE SENTIER DE VTT**

---

**CONSIDÉRANT** un courriel reçu du Club les Maniaques de Woodbridge demandant à la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska le droit de circuler lors de la saison hivernale sur le rang du Nord vers la route Albert Lévesque soit sur le numéro de lot 5 427 000 pour rejoindre le sentier de VTT ;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit Club a déjà reçu l'autorisation de circuler en été;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gilles Plourde

Et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise le Club Quad les Maniaques de Woodbridge à circuler lors de la période hivernale sur le rang du Nord vers la route Albert Lévesque, sur le numéro de lot 5 427 000 pour rejoindre la sentier de VTT, soit un trajet d'environ 2 kilomètres.

2022-07-157

**RÉSOLUTION POUR METTRE EN PLACE LES ÉTAPES À SUIVRE AFIN D'UNIFORMISER LES DIRECTIVES À ÉTABLIR À LA SUITE DU PASSAGE DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT POUR AVISER LES CITOYENS EN DÉFAUT DANS LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** les inspecteurs en bâtiment de la MRC de Kamouraska demandent que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska leur établisse des étapes à suivre pour aviser les citoyens qui sont en défauts;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal suggère la démarche suivante :

- L'inspecteur se rend chez le citoyen, si celui-ci est absent, lui laisser une carte ou un papier à la porte;
- Si dans un délai de 15 jours, il ne reçoit aucune nouvelle du citoyen, lui faire parvenir une lettre mentionnant les dérogations réglementaires;
- Si l'inspecteur n'a pas le numéro de téléphone du citoyen à rencontrer, il peut contacter la municipalité qui lui trouvera les informations manquantes;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska présente une démarche à suivre aux inspecteurs de la MRC de Kamouraska lors des rencontres à effectuer avec les citoyens qui sont en défauts.

2022-07-158

**RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER LA MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2022-03-073 CONCERNANT LES DEMANDES DE COTATION POUR LE PRIX DU GRAVIER À LA TONNE ET DE LA COTATION DE LA MACHINERIE À COMPTER DU 4 JUILLET 2022**

<b>GRAVIER</b>	<b>COMPAGNIE</b>	<b>PRIX À LA TONNE 2022 (Sans transport)</b>
<b>NATUREL</b>	C.G. Thériault	3,12 \$
	Thomas Diamant Excavation	4,25 \$
	Thomas Lévesque	3,00 \$
<b>SASSÉ 0-3/4</b>	C.G. Thériault	6,62 \$
	Thomas Diamant Excavation	6,25 \$
	Thomas Lévesque	5,50 \$
<b>CONCASSÉ 0-3/4</b>	C.G. Thériault	8,12 \$
	Thomas Diamant Excavation	9,00 \$
	Thomas Lévesque	7,50 \$
<b>0-4 PO</b>	C.G. Thériault	5,12 \$
	Thomas Diamant Excavation	5,25 \$
	Thomas Lévesque	3,50 \$
<b>NATUREL</b>	C.G. Thériault	6,62 \$
	Thomas Diamant Excavation	8,54 \$
	Thomas Lévesque	4,25 \$

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

<b>SASSÉ 0-3/4</b>	C.G. Thériault	10,12 \$
	Thomas Diamant Excavation	10,54 \$
	Thomas Lévesque	7,00 \$
<b>CONCASSÉ 0-3/4</b>	C.G. Thériault	11,62 \$
	Thomas Diamant Excavation	13,29 \$
	Thomas Lévesque	9,80 \$
<b>0-4 PO</b>	C.G. Thériault	8,62 \$
	Thomas Diamant Excavation	9,54 \$
	Thomas Lévesque	4,90 \$

<b>MACHINERIE</b>	<b>COMPAGNIE</b>	<b>PRIX 2022</b>
<b>CAMION (10 ROUES)</b>	C.G. Thériault	95,00 \$
	Thomas Diamant Excavation	90,00 \$
	Thomas Lévesque	85,00 \$
<b>CAMION (12 ROUES)</b>	C.G. Thériault	110,00 \$
	Thomas Lévesque	105,00 \$
<b>CAMION SEMI (Double essieux)</b>	C.G. Thériault	120,00 \$
	Thomas Lévesque	115,00 \$
<b>PELLE</b>	C.G. Thériault	130,00 \$
	Thomas Diamant Excavation	118,00 \$
	Thomas Lévesque	119,00 \$
<b>NIVELEUSE</b>	C.G. Thériault	132,00 \$
<b>BULDOZER</b>	Thomas Diamant Excavation	95,00 \$
<b>CHARGEUR</b>	C.G. Thériault	115,00 \$
	Thomas Diamant Excavation	90,00 \$
	Thomas Lévesque	85,00 \$
<b>RÉTROGRAVEUSE</b>	Thomas Lévesque	78,50 \$
<b>MARTEAU PIQUEUR</b>	Thomas Lévesque	102,50 \$
<b>COMPACTEUR À ROULEAUX SANS OPÉRATEUR</b>	C.G. Thériault	55,00 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte d'apporter des modifications dans la résolution 2022-03-073 effectif à compter du 4 juillet 2022 jusqu'à la fin de l'année 2022.

2022-07-159

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 DE CONSTRUCTION & PAVAGE PORTNEUF INC. EN REGARD DES TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LE RANG STE-BARBE**

---

**CONSIDÉRANT** la résolution 2022-03-062 de ce conseil octroyant le contrat pour les travaux de pavage d'une section du rang Ste-Barbe au montant de 712 908,98 \$ (incluant les taxes);

**CONSIDÉRANT** la recommandation émise par Monsieur Guillaume Bouchard, ingénieur d'autoriser le paiement du décompte progressif no. 1 au montant de 683 640,96 \$ (le montant du contrat moins la retenue);

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Madame Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif no. 1 de Construction & Pavage Portneuf inc. au montant de 683 640,96 \$ pour les travaux de pavage réalisés dans le rang Ste-Barbe.

2022-07-160

**ATTESTATION DE LA FIN DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DANS LE RANG STE-BARBE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET SOUTIEN**

---

**CONSIDÉRANT QUE** dans la résolution 2021-12-256 la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a présenté une demande d'aide financière à la voirie locale – Volet soutien pour des travaux d'infrastructures routières dans le rang Ste-Barbe;

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 6 juillet 2021, une lettre signée de Monsieur Bonnardel, ministre des Transports a été reçue à la Municipalité confirmant l'accord d'une aide financière maximale de 1 174 610. \$;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une lettre de réception provisoire des travaux – pavage d'une section du rang Ste-Barbe de l'ingénieur de Bouchard Service-Conseil mentionnant que les travaux sont conformes aux spécifications du contrat et aucune anomalie n'a été signalée autre que la déficience dans ledit avis;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Bernard Fortin

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska :

- atteste par la présente résolution, que les travaux d'infrastructures routières dans le rang Ste-Barbe dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Soutien ont été réalisés à la suite de la lettre d'annonce et ont été entièrement terminés en date du 17 juin 2022;
- atteste de la fin des travaux du projet No. SFP :154217016 et procède à la reddition de comptes et transmette au Ministère des Transports les pièces justificatives afin de recevoir le versement de la contribution financière du MTQ relativement auxdits travaux.

2022-07-161

**MANDAT À ME RINO SOUCY DE DHC AVOCATS POUR PRÉPARER UNE MISE EN DEMEURE DANS LE DOSSIER DE MONSIEUR RÉAL DIONNE**

---

**CONSIDÉRANT** la dernière correspondance expédiée à Monsieur Réal Dionne lui demandant que la barrière au 5<sup>e</sup> Rang Ouest soit enlevée d'ici le 30 juin 2022;

**CONSIDÉRANT** la rencontre entre Monsieur Dionne et certains membres du conseil municipal dans laquelle il fait part de son refus d'enlever ladite barrière;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Gilles Plourde

Et résolu unanimement que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska mandate Me Rino Soucy de DHC Avocats, pour préparer une mise en demeure au nom de Monsieur Réal Dionne pour l'enlèvement de ladite barrière.

2022-07-162

**RÉSOLUTION POUR RETIRER LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE MADA ET DE PROCÉDER AU REMBOURSEMENT DU PREMIER VERSEMENT**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a embauché une agente de développement en juin 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**il est trop de tard pour débiter la démarche MADA qui est sur un délai de 3 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de développement en lien avec ladite démarche n'est pas encore créé;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Madame Marie-Josée Caron

Et résolu unanimement que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska se retire de la convention d'aide financière MADA et procède au remboursement du premier versement reçu au montant de 7 875,00 \$.

2022-07-163

**RÉSOLUTION D'APPUI À UN PROGRAMME UNIVERSITAIRE EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE À LA POCATIÈRE**

---

**CONSIDÉRANT** la décision du gouvernement du Québec d'accorder à l'UQAR l'autorisation d'offrir un nouveau programme universitaire en médecine vétérinaire;

**CONSIDÉRANT** l'entente de partenariat entre l'Université de Montréal et sa Faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe et l'UQAR, et ce, avec l'autorisation du gouvernement du Québec, de régionaliser cette formation au Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT** la volonté gouvernementale de pourvoir aux besoins pressants de médecins vétérinaires en région et notamment en pratique des animaux d'élevage;

**CONSIDÉRANT QUE** l'UQAR possède déjà une expertise reconnue dans le déploiement de l'enseignement universitaire de qualité hors du campus de Rimouski;

**CONSIDÉRANT QUE** La Pocatière, ville éducative et de recherche appliquée par excellence dans l'histoire de la formation agroalimentaire, depuis 1859 par la fondation de la première École d'agriculture, de la Faculté d'agronomie (1940), de l'Institut de technologie agroalimentaire (1962) puis du campus de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (2021);

**CONSIDÉRANT** la présence, à La Pocatière, d'infrastructures importantes d'élevage via la Ferme-école exploitant deux troupeaux laitiers, un cheptel chevalin et autres installations de productions animales, des Centres ovins et porcins à la disposition de la formation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Université de Montréal a elle-même installé sa Faculté de médecine vétérinaire hors de son campus principal, soit à Saint-Hyacinthe, à proximité de l'Institut de technologie agroalimentaire, bénéficiant ainsi d'acquis et de services importants déjà en place;

**CONSIDÉRANT** la présence d'un édifice central imposant permettant le partage de services aux élèves de formation supérieure;

**CONSIDÉRANT** l'espace disponible pour l'ajout de locaux et d'infrastructures répondant aux normes élevées pour offrir un tel programme de formation;

**CONSIDÉRANT** l'environnement agricole présentant une grande concentration et diversification dans les productions animales au Bas-Saint-Laurent, offrant ainsi un laboratoire d'apprentissage cliniques exceptionnels à de futurs praticiens vétérinaires pour les grands animaux, étant le but poursuivi par le gouvernement et ses partenaires universitaires;

**CONSIDÉRANT** l'impact socio-économique majeur à court, moyen et long terme pour le territoire régional de l'Ouest du Bas-Saint-Laurent et de l'Est de la Chaudière-Appalaches de l'implantation de ce programme universitaire à La Pocatière;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enseignement agricole est une tradition d'excellence au Kamouraska;

**CONSIDÉRANT** l'importance de soutenir et d'assurer la pérennité d'une institution telle que l'ITAQ du Campus de La Pocatière;

**CONSIDÉRANT** l'attractivité qu'engendre la présence de cet établissement d'enseignement pour le territoire kamouraskois;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Josée Caron

Et résolu unanimement que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska appuie la Ville de La Pocatière et demande au gouvernement du Québec et à l'UQAR que le site de La Pocatière soit retenu pour l'implantation de la future Faculté de médecine vétérinaire sous l'égide de l'Université du Québec à Rimouski.

2022-07-164

**DEMANDE DE COMMANDITE DU JOURNAL LE TRAIT D'UNION DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu unanimement que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte d'offrir une commandite de 50,00 \$ sous forme d'annonce publicitaire de 2 X 3,5 pouces pour les parutions de septembre 2022 à juin 2023.

**VARIA**

2022-07-165

**MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DU MOIS D'AOÛT 2022**

---

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2021-11-212 adoptant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de reporter la date de la séance ordinaire fixée le lundi 8 août 2022 au lundi 15 août 2022;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Bernard Fortin

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska apporte une modification au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 en remplaçant la date de la séance ordinaire du 8 août 2022 pour le 15 août 2022 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier.

2022-07-166

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2022**

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi du Code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 20 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gilles Plourde

Et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adopter tel que rédigé.

2022-07-167

**INFORMATIONS DIVERSES**

---

**Voirie / Matières résiduelles:** Le débroussaillage a été fait sur les Rte Moreau et aux Platins. Le Fauchage se fera comme habituellement soit à la fin du mois de juillet.

**Administration et développement:** Étant donné le manque de temps, nous nous sommes retirés de MADA et représenterons une nouvelle demande d'aide financière l'an prochain. M. Gilles Plourde mentionne qu'il est toujours à la recherche de membres pour la création d'un comité de développement. À la mi-août, il y a aura rencontre de concertation avec l'agente de développement.

**Comité d'embellissement / Mycologie:** Une rencontre est à prévoir avec l'agente de développement pour le projet de sentier mycologique.

**Sécurité publique / incendie / changements climatiques:** Fait la lecture sur les feux de forêts – résumé des recommandations à la prochaine rencontre. Les bornes 9-1-1 doivent être terminés au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**Bibliothèque et communication:** La bibliothèque sera ouverte aux 2 semaines. Club de lecture pour le camp de jour. Il y aura le Truckbook qui sera installé sur le terrain de l'église ou sur le terrain de l'école, c'est à suivre.

**Comité des loisirs / Art et culture:** Matthieu a reçu quelques noms pour la création du comité.

2022-07-168

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

- Aucune question.

2022-07-169

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

---

**CONSIDÉRANT** que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gilles Beaulieu

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

Et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 40.

\_\_\_\_\_  
Richard Caron, maire

\_\_\_\_\_  
Maryse Ouellet, directrice générale  
et greffière-trésorière

« Je, Richard Caron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

\_\_\_\_\_  
Richard Caron